



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1992/S-2/2
25 novembre 1992

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Deuxième session spéciale
Novembre-décembre 1992
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Lettre datée du 16 novembre 1992, adressée au Président de la Commission
des droits de l'homme par l'Ambassadeur de la République de Turquie
auprès de la République de Hongrie

Comme il est à votre connaissance, suite à la réunion extraordinaire de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies tenue les 13 et 14 août 1992 et qui avait pour objet la situation des droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie, vous avez désigné M. Mazowiecki, ancien premier ministre de Pologne, comme Rapporteur spécial.

M. Mazowiecki, qui a effectué deux missions d'étude sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, présentera son rapport de synthèse à la fin du mois de novembre à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Comme M. Mazowiecki l'a souligné dans son rapport résumé à l'issue de son deuxième voyage dans la région, la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie, et en particulier en Bosnie-Herzégovine, a atteint des proportions beaucoup plus dramatiques par rapport aux conditions qui existaient déjà au mois d'août dernier.

Le Gouvernement turc estime dès lors nécessaire que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies se réunisse d'urgence afin d'examiner le rapport de synthèse préparé par M. Mazowiecki.

Considérant le fait qu'en vertu du paragraphe 21 de la résolution 1992/S-1/1 du 14 août 1992 adoptée par la Commission des droits de l'homme à sa première session extraordinaire ladite Commission demeure saisie de la question, le Gouvernement de la République de Turquie vous prie de bien vouloir convoquer d'urgence une réunion de la Commission des droits de l'homme.

l'Ambassadeur

(Signé) : Bedrettin Tunabas